

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 12 juillet 2018**

Date de convocation	6 juillet 2018
Date d'affichage	6 juillet 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	46 (dont 11 pouvoirs)
Votants	46 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 juillet à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Gréez sur Roc, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, M. Stéphan CALIC (représentent M. André ROULLIER), M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Claude DROUET, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARME), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de M. Jacky TACHEAU), M. Yves GOULLIER, M. André-Pierre GUTTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB, M. Daniel LAUGER (représentant M. Éric BARBIER et ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Claude GRIGNON), Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Pierre CIRON), M. Jannick NIEL, M. Philippe PASQUIER (représentant M. Christian LANDEAU), M. Willy PAUVERT (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), Mme Sylvie PEAN (représentant M. Bernard MALLET), M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Michel ROUAUD, M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de Mme Cécile KNITTEL), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Éric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), Mme Sophie DOLLON, M. Claude GRIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Cécile KNITTEL (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHE), M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Michel DIVARET), M. Christian LANDEAU (représenté par M. Philippe PASQUIER), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), M. Bernard MALLET (représenté par Mme Sylvie PEAN), Mme Camille MORIN-BURRE, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER (représenté par M. Stéphan CALIC), M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), M. Jacky TACHEAU (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Daniel LAUGER), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Willy PAUVERT), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Patricia VILLARME (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

Secrétaire de séance : M. Gérard CLEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

GEMAPI : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DE LA GEMAPI – BASSIN DE LA BRAYE ET DU LOIR

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi MAPTAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014, complétée par la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 attribuant la compétence GEMAPI de manière obligatoire et exclusive au bloc communal avec un transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes,
Vu le rapport du Président présenté par M. José PLANS, Vice-président en charge de l'Eau et GEMAPI,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'exercice de la compétence GEMAPI sur les bassins versants de la Braye en Sarthe, de la Veuve, de l'Yre et du Dinan, dans le cadre d'un groupement de commandes.

DESIGNE la Communauté de communes Loir Lucé Bercé coordonnateur du Groupement de commandes regroupant les Communautés de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise, des Vallées de la Braye et de l'Anille, Le Gesnois Bilurien, Loir-Lucé-Bercé

AUTORISE le Président à signer la convention du groupement de commandes jointe en annexe.

DESIGNE M. Plans en qualité de délégué titulaire et M. Odeau en qualité de délégué suppléant, pour siéger au sein du Comité de pilotage du groupement.

DESIGNE M. Plans en qualité de délégué titulaire et M. Odeau en qualité de délégué suppléant, pour siéger au sein de la Commission d'attribution des marchés du groupement compétente uniquement en cas de procédure adaptée.

PREND ACTE que :

- en cas de procédure formalisée, la Commission d'Appel d'Offres du groupement est celle du coordonnateur,
- la présidence de la commission d'attribution des marchés sera présidée par le délégué titulaire du coordonnateur,
- la convention de groupement de commandes habilite le coordonnateur à passer et à exécuter le marché à passer au nom du groupement de commandes.

AUTORISE le coordonnateur à déposer pour le compte du groupement de commandes la (ou les) demande(s) de subventions auprès des différents co-financeurs partenaires.

PREND ACTE que les communautés de communes membres du groupement participeront au fonctionnement du service mis à disposition de la CC LLB selon la même clé de répartition que celle du groupement de commandes.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à signer tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 12 juillet 2018

Pour extrait conforme

Le 13 juillet 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180712-D_12_07_2018_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2018

Affichage : 20/07/2018